

Information Presse

21 décembre 2016

Volkswagen reçoit toutes les approbations de l'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA) pour la modification des modèles équipés d'un moteur TDI

- L'approbation finale du KBA a maintenant été donnée pour tous les types de moteurs diesel EA189
- Tous les clients seront rapidement et directement informés afin de prendre rendez-vous dans un atelier

Toutes les approbations officielles de l'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA) ont été délivrées dans le cadre de la modification des modèles équipés de moteur diesel type EA189. En concertation étroite avec les autorités compétentes, les marques concernées du Groupe informeront successivement, dans les prochaines semaines, les propriétaires de véhicules en Europe et à l'international. Tous les clients pourront alors prendre rapidement rendez-vous dans un atelier agréé à la date de leur choix, pour modifier leur véhicule.

En Allemagne, les clients sont informés via un processus en deux étapes. Lors de la première étape, tous les propriétaires de véhicules concernés ont déjà été avisés au printemps par une lettre convenue avec les autorités, leur notifiant que leur véhicule est concerné par la modification. Maintenant que l'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA) a approuvé les solutions techniques pour tous les modèles, les clients sont invités, par un deuxième courrier, à prendre rendez-vous chez un partenaire de leur choix.

L'Autorité Fédérale allemande des Transports (KBA) a confirmé - comme elle l'avait déjà fait précédemment - que la mise en œuvre des solutions techniques pour les modèles concernés n'a aucun effet sur les niveaux de consommation, sur les performances moteurs ou sur les émissions sonores. Une fois modifiés, les véhicules répondront également à toutes les exigences légales et aux normes d'émissions applicables.

Volkswagen a fait tout le nécessaire pour mettre en œuvre les solutions techniques et va intervenir sur tous les véhicules concernés. Cela n'entraînera aucun coût pour les clients concernés par les mesures techniques. Dans le cadre du processus de rappel, tous les clients peuvent bénéficier gratuitement d'un véhicule de remplacement approprié. Les solutions techniques requises sont mises en œuvre dans toute l'Europe sur la base du calendrier et du plan d'action convenus avec le KBA.

Les approbations du KBA ne s'appliquent pas aux véhicules concernés aux États-Unis et au Canada. En Corée du Sud, le processus de rappel et de modification est également prévu pour les véhicules équipés du moteur EA189.